



Avis public de radiodiffusion CRTC 2005-27

Ottawa, le 31 mars 2005

Le Conseil a été saisi des demandes qui suivent. La date limite pour le dépôt des interventions/observations est le 5 mai 2005.

Article Requérante et endroit

1. **Atlantic Stereo Ltd.** (CJMO-FM)
Moncton (Nouveau-Brunswick)
2. **Les Communications Matane inc.** (CHRM-FM)
Les Méchins (Québec)
3. **Vidéotron (Régional) Itée**
Gatineau, Gatineau (secteur Buckingham), Thurso et Montebello, (Québec);
et Rockland (Ontario)
4. **Trust Communications Ministries** (CJLF-FM)
Huntsville (Ontario)
5. **Community Radio Society of Saskatoon Inc.** (CFCR-FM)
Saskatoon (Saskatchewan)
6. **Société Radio-Canada** (CBR)
Calgary et Banff (Alberta)
7. **Société Radio-Canada** (CBUT)
Revelstoke (Colombie-Britannique)
8. **Aboriginal Voices Radio Inc.**
Vancouver et Abbotsford (Colombie-Britannique)
9. **Société Radio-Canada** (CBU-FM)
Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest)

1. **Moncton (Nouveau-Brunswick)**
No de demande 2004-0869-2

Demande présentée par **Atlantic Stereo Ltd.** en vue de renouveler la licence de l'entreprise de programmation de radio CJMO-FM Moncton, qui expire le 31 août 2005.

Adresse de la titulaire :

745, chemin Windmill
Dartmouth (Nouvelle-Écosse)
B3B 1C2
Télécopieur : (902) 468-5661
Courriel : mmaheu@ncc.ca

Examen de la demande :

27, rue Arsenault
Parc industriel de Moncton
Moncton (Nouveau-Brunswick)

[\[formulaire d'intervention/observations - radiodiffusion\]](#)

2. **Les Méchins (Québec)**
No de demande 2004-1076-2

Demande présentée par **Les Communications Matane inc.** en vue de modifier la licence de l'entreprise de programmation de radio CHRM-FM Matane (Québec).

La titulaire propose de modifier la licence en changeant la fréquence de son émetteur CHRM-FM-1 Les Méchins de 104,1 MHz (canal 281 FP) à 91,3 MHz (canal 217 FP).

La titulaire désire améliorer la qualité du signal de la station.

Le périmètre de rayonnement de la station ne sera pas modifié.

Adresse de la titulaire :

800, avenue du Phare Ouest
Matane (Québec)
G4W 1V7
Télécopieur : (418) 562-7172

Examen de la demande :

Secrétariat de la municipalité de Les Méchins

[\[formulaire d'intervention/observations - radiodiffusion\]](#)

3. **Gatineau, Gatineau (secteur Buckingham), Thurso et Montebello (Québec) et Rockland (Ontario)**
No de demande 2004-0669-6

Demande présentée par **Vidéotron (Régional) Itée** (Vidéotron) en vue de modifier les licences de ses entreprises de distribution par câble desservant les endroits susmentionnés.

La titulaire demande une exemption, par condition de licence, de l'exigence en vertu de l'article 17 du *Règlement sur la distribution de radiodiffusion* de distribuer CITS-TV-1 Ottawa (Ontario) à son service de base analogique sur la bande de base.

La titulaire indique qu'il s'agit d'un créneau qui ne correspond pas à la majorité du public desservi par Vidéotron en raison de son orientation spéciale et son public cible limité.

La titulaire a indiqué qu'elle est entièrement disposée à distribuer ce service au service de base numérique.

Adresse de la titulaire :

300, avenue Viger Est
 4^e étage
 Montréal (Québec)
 H2X 3W4
 Télécopieur : (514) 380-4664
 Courriel : trepanier.edouard@quebecor.com

Examen de la demande :

À l'adresse de la titulaire, et

TVC Buckingham, Masson-Angers
 150, Maclaren Est
 Gatineau (secteur Buckingham) (Québec)

Canal Vox – Outaouais
 190, rue d'Edmonton
 Gatineau (secteur Hull) (Québec)

Le SuperClub Vidéotron
 210, chemin Aylmer
 Gatineau (secteur Aylmer) (Québec)

Le SuperClub Vidéotron

355, boulevard Greber
Bureau 10
Gatineau (Québec)

Municipalité de Montebello
550, rue Notre-Dame
Montebello (Québec)

Télévision Communautaire de Rockland
1517, rue Laurier
Rockland (Ontario)

Municipalité de Thurso
161, rue Galipeau
Thurso (Québec)

[\[formulaire d'intervention/observations - radiodiffusion\]](#)

4. **Huntsville (Ontario)**
No de demande 2004-0866-8

Demande présentée par **Trust Communications Ministries** en vue de modifier la licence de l'entreprise de programmation de radio CJLF-FM (Barrie).

La titulaire propose d'ajouter un émetteur FM à Huntsville pour diffuser les émissions de CJLF-FM Barrie, afin de desservir la population de Huntsville.

L'émetteur serait exploité à la fréquence 98,9 MHz (canal 255A) avec une puissance apparente rayonnée de 750 watts (antenne non-directionnelle/hauteur de l'antenne de 68,1 mètres).

Adresse de la titulaire :

115, chemin Bell Farm
Bureau 111
Barrie (Ontario)
L4M 5G1
Télécopieur : (705) 735-3301
Courriel : scott@christianflamethrower.com

Examen de la demande :

À l'adresse de la requérante, et

Algonquin Automotive
 Technical Building
 1, chemin Crescent
 Huntsville (Ontario)

[\[formulaire d'intervention/observations - radiodiffusion\]](#)

5. **Saskatoon (Saskatchewan)**
No de demande 2005-0043-0

Demande présentée par **Community Radio Society of Saskatoon Inc.** relativement à la licence de l'entreprise de programmation de radio CFCR-FM Saskatoon.

La titulaire propose de modifier le périmètre de rayonnement autorisé en augmentant la puissance apparente rayonnée de 180 à 1 480 watts, en relocalisant l'émetteur et en augmentant la hauteur de l'antenne (antenna non-directionnelle/hauteur de l'antenne 64,4 mètres).

La titulaire désire améliorer la qualité du signal de la station.

Le périmètre de rayonnement autorisé sera élargi de façon appréciable en raison des changements proposés.

Adresse de la titulaire :

103 3rd Avenue North
 Case postale 7544
 Saskatoon (Saskatchewan)
 S7K 2H4
 Télécopieur : (306) 933-0038
 Courriel : manager@cfr.ca

Examen de la demande :

À l'adresse de la titulaire

[\[formulaire d'intervention/observations - radiodiffusion\]](#)

6. **Banff (Alberta)**
No de demande 2005-0021-6

Demande présentée par la **Société Radio-Canada (SRC)** en vue de modifier la licence de l'entreprise de programmation de radio CBR Calgary.

La titulaire propose d'ajouter un émetteur FM à Banff pour diffuser les émissions de

CBR Calgary afin de desservir la population de Banff.

L'émetteur serait exploité à la fréquence 96,3 MHz (canal 242A) avec une puissance apparente rayonnée moyenne de 250 watts (puissance apparente rayonnée maximale de 1 180 watts/hauteur de l'antenne de -222,1 mètres).

La SRC indique que l'émetteur AM CBRB est situé sur un site du Canadian Pacific et qu'elle devra quitter cet emplacement à la demande du Canadian Pacific. Par conséquent, la SRC a décidé de convertir CBRB à la bande FM lui permettant de jumeler ses installations de transmission de télévision et de radio sur le même site.

La SRC demande l'autorisation de diffuser simultanément la programmation de CBR Calgary sur le nouvel émetteur FM et sur l'émetteur AM CBRB Banff pour une période de trois mois après la mise en ondes du nouvel émetteur.

La SRC demande également une modification de la licence de CBR Calgary en supprimant l'émetteur AM CBRB Banff à la fin de la période de diffusion simultanée.

Adresse de la titulaire :

181, rue Queen
Case postale 3220, succursale C
Ottawa (Ontario)
K1Y 1E4
Télécopieur : (613) 288-6257
Courriel : kirshenb@cbc.ca

Examen de la demande :

Bureau de poste
Station principale de Banff
204, rue Buffalo
Banff (Alberta)

[\[formulaire d'intervention/observations - radiodiffusion\]](#)

7. Revelstoke (Colombie-Britannique)
No de demande 2004-1443-3

Demande présentée par la **Société Radio-Canada** (SRC) en vue de modifier la licence de l'entreprise de programmation de télévision CBUT Vancouver (Colombie-Britannique).

La titulaire propose d'ajouter un émetteur de faible puissance à Revelstoke pour diffuser les émissions de CBUT Vancouver afin de desservir la population de Revelstoke.

L'émetteur serait exploité au canal 5 FP avec une puissance d'émission de 6,3 watts (hauteur de l'antenne de 91,1 mètres).

La SRC indique qu'elle ne renouvellera pas son contrat d'affiliation avec Global Television lequel expire le 31 août 2005.

Cette demande est déposée afin de fournir le service complet de télévision de langue anglaise de la SRC aux résidents de Revelstoke. Ce service remplacera le service présentement offert par son affilié Global Communicationis Limited par l'entremise de son émetteur CHRP-TV-2 Revelstoke.

Adresse de la titulaire :

181, rue Queen
Case postale 3220, succursale C
Ottawa (Ontario)
K1P 1K9
Télécopieur : (613) 288-6257
Courriel : kirshenb@cbc.ca

Examen de la demande :

Bureau de Poste
301-3rd Street West
Revelstoke (Colombie-Britannique)

[\[formulaire d'intervention/observations - radiodiffusion\]](#)

8. **Vancouver et Abbotsford (Colombie-Britannique)**
No de demande 2004-1462-3

Demande présentée par **Aboriginal Voices Radio Inc.** (AVR) afin de proroger la date de mise en exploitation de l'entreprise de programmation de radio approuvée dans *Nouvelle station de radio autochtone qui desservira Vancouver approuvée en partie*, Décision CRTC 2001-314 du 5 juin 2001, ainsi que l'émetteur autorisé dans *Nouvel émetteur à Abbotsford*, Décision CRTC 2003-67 du 21 février 2003.

La titulaire demande une prorogation au 5 décembre 2005. AVR indique que la prorogation est nécessaire afin de déposer une requête au Conseil demandant une fréquence alternative pour desservir Vancouver.

La demande actuelle représente la quatrième demande de prorogation pour l'entreprise de programmation de radio à Vancouver.

Le Conseil a approuvé la première demande de prorogation du 5 juin 2002 au 5 juin 2003 dans la Décision de radiodiffusion CRTC 2002-172 du 3 juillet 2002; la deuxième demande de prorogation au 5 juin 2004 a été approuvée dans la Décision de radiodiffusion CRTC 2003-189 du 16 juin 2003; la troisième demande de prorogation au 1 décembre 2004 a été approuvée dans la Décision de radiodiffusion CRTC 2004-292 du 23 juillet 2004.

C'est la première demande de prorogation pour l'émetteur à Abbotsford.

Adresse de la titulaire :

Édifice Studio City
366, rue Adelaide Est
Bureau 323
Toronto (Ontario)
M5A 3X9
Télécopieur : (416) 868-0673
Courriel : gbuck@McCarthy.ca

Examen de la demande :

McCarthy Tetrault
Bureau 1300
Centre Pacific
777, rue Dunsmuir
Vancouver (Colombie-Britannique)

[\[formulaire d'intervention/observations - radiodiffusion\]](#)

9. **Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest)**
No de demande 2004-1572-0

Demande présentée par la **Société Radio-Canada** en vue de modifier la licence de l'entreprise de programmation de radio CBU-FM Vancouver (Colombie-Britannique).

La titulaire propose d'ajouter un émetteur FM à Yellowknife pour diffuser les émissions de CBU-FM Vancouver Radio Two afin de desservir la population de Yellowknife.

L'émetteur serait exploité à la fréquence 95,3 MHz (canal 237A1) avec une puissance apparente rayonnée de 114 watts (antenne non-directionnelle).

The Yellowknife Rebroadcasting Society (The Society) est présentement titulaire de la licence de l'entreprise de distribution de radiocommunication (EDR) de l'émetteur ci-dessus qui expire le 31 août 2005. Cet émetteur retransmet présentement la programmation de CBU-FM Vancouver Radio Two.

The Society a indiqué qu'elle n'a plus l'intention d'exploiter cette entreprise de distribution de radiocommunication.

Si cette demande est approuvée, The Society indique qu'elle aimerait que sa licence EDR soit révoquée.

Adresse de la titulaire :

181, rue Queen
Case postale 3220, succursale C
Ottawa (Ontario)
K1Y 1E4
Télécopieur : (613) 288-6257
Courriel : kirshenb@cbc.ca

Examen de la demande :

5002, promenade Forrest
Yellowknife (Territoire du Nord-Ouest)

[\[formulaire d'intervention/observations - radiodiffusion\]](#)

Participation du public

Date limite d'interventions/d'observations

le 5 mai 2005

L'intervention doit être reçue par le Conseil et par la requérante, au plus tard à la date susmentionnée. Le Conseil ne peut être tenu responsable des délais occasionnés par la poste.

Le Conseil examinera votre intervention et elle sera en outre versée au dossier public de l'instance sans autre avis de notre part, à la condition que la procédure susmentionnée ait été suivie. Nous communiquerons avec vous uniquement si votre intervention soulève des questions de procédure.

Faire parvenir votre intervention écrite à la Secrétaire générale du Conseil selon **une seule** des façons suivantes :

en remplissant le
formulaire d'intervention/observations - radiodiffusion
qui se trouve sous la description de chaque demande dans cet avis public

ou

par la poste à l'adresse
CRTC, Ottawa (Ontario) K1A 0N2

ou

par télécopieur au numéro

(819) 994-0218

Une copie conforme doit être envoyée au requérant et la preuve d'un tel envoi doit être jointe à l'intervention envoyée au Conseil.

Le Conseil recommande à toutes les personnes qui déposent un document et en signifient copie par voie électronique de se montrer prudentes lors de l'envoi des documents ou avis par courriel, car il peut être difficile de prouver ensuite que cet envoi a bien été fait.

Avant d'utiliser le courrier électronique, assurez-vous de pouvoir prouver au Conseil, sur demande, que le document a été signifié.

Pour les interventions soumises par voie électronique, la mention *****Fin du document***** devrait être ajoutée à la fin du document, pour indiquer que le document n'a pas été modifié pendant la transmission électronique.

Les paragraphes du document devraient être numérotés.

Votre intervention doit clairement mentionner la demande, faire état de votre appui ou de votre opposition et, si vous y proposez des modifications, présenter des faits et des motifs à cet égard.

Important

Toute information soumise, incluant votre adresse courriel, votre nom ainsi que tout autre renseignement personnel que vous nous aurez fourni, seront versés au dossier public et pourront être consultés sur le site Web du Conseil.

Les documents envoyés en format électronique seront affichés intégralement sur le site Web dans la langue officielle et le format dans lesquels ils ont été soumis. Les documents qui ne sont pas soumis en format électronique seront lus optiquement et seront ensuite affichés sur le site Web.

Examen des documents

Les demandes sont disponibles en format électronique en sélectionnant le numéro de la demande à l'intérieur de cet avis.

Une liste de toutes interventions/observations sera également disponible sur le site Web du Conseil. La version électronique de toutes interventions/ observations soumise sera accessible à partir de cette liste. Afin d'accéder à cette liste, sélectionner « Liste d'interventions/observations » sous la rubrique « Instances publiques » du site Web du Conseil.

Les documents sont disponibles pendant les heures normales du bureau à l'adresse locale indiquée dans cet avis et aux bureaux du Conseil et aux centres de documentation concernés par ces demandes ou bien, sur demande, à l'intérieur de 2 jours ouvrables, aux

autres bureaux et centres de documentation du Conseil.

Édifice central

Les Terrasses de la Chaudière
1, promenade du Portage, pièce 206
Gatineau (Québec) K1A 0N2
Tél. : (819) 997-2429 – ATS: 994-0423
Télécopieur : (819) 994-0218

Place Metropolitan

99, chemin Wyse, bureau 1410
Dartmouth (Nouvelle-Écosse) B3A 4S5
Tél.: (902) 426-7997 – ATS: 426-6997
Télécopieur: (902) 426-2721

205, avenue Viger Ouest

Bureau 504
Montréal (Québec) H2Z 1G2
Tél. : (514) 283-6607

55, avenue St. Clair Est, bureau 624

Toronto (Ontario) M4T 1M2
Tél. : (416) 952-9096

Édifice Kensington

275, avenue Portage, bureau 1810
Winnipeg (Manitoba) R3B 2B3
Tél. : (204) 983-6306 – ATS: 983-8274
Télécopieur : (204) 983-6317

Édifice Cornwall Professional

2125, 11^e Avenue, pièce 103
Regina (Saskatchewan) S4P 3X3
Tél. : (306) 780-3422

10405, avenue Jasper, bureau 520

Edmonton (Alberta) T5J 3N4
Tél. : (780) 495-3224

530-580, rue Hornby
Vancouver (Colombie-Britannique) V6C 3B6
Tél. : (604) 666-2111 – ATS: 666-0778
Télécopieur : (604) 666-8322

Secrétaire général

Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>